

SPR-567P

SUPPORT ORIENTABLE ET EXTENSIBLE
DE PLAFOND POUR PROJECTEURS

MODE D'EMPLOI



FONESTAR

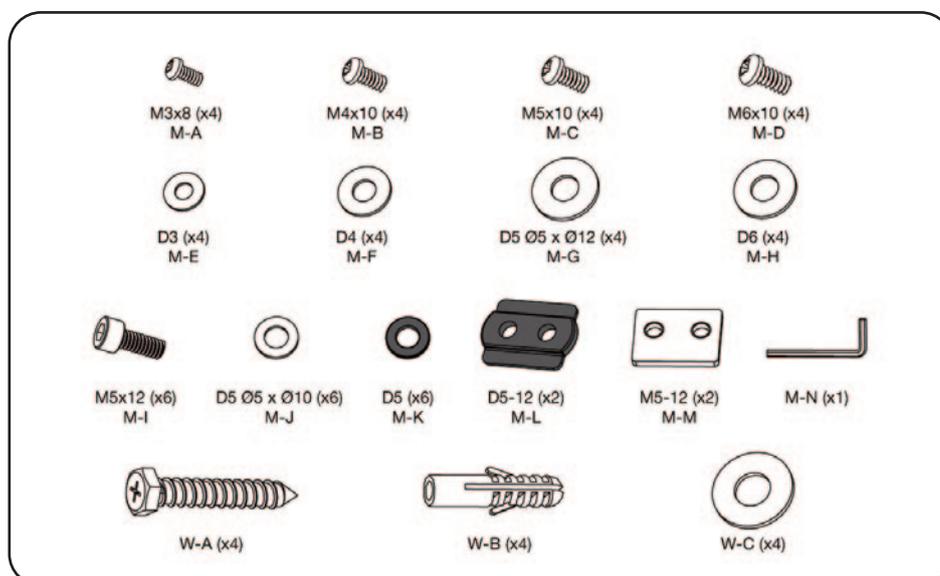
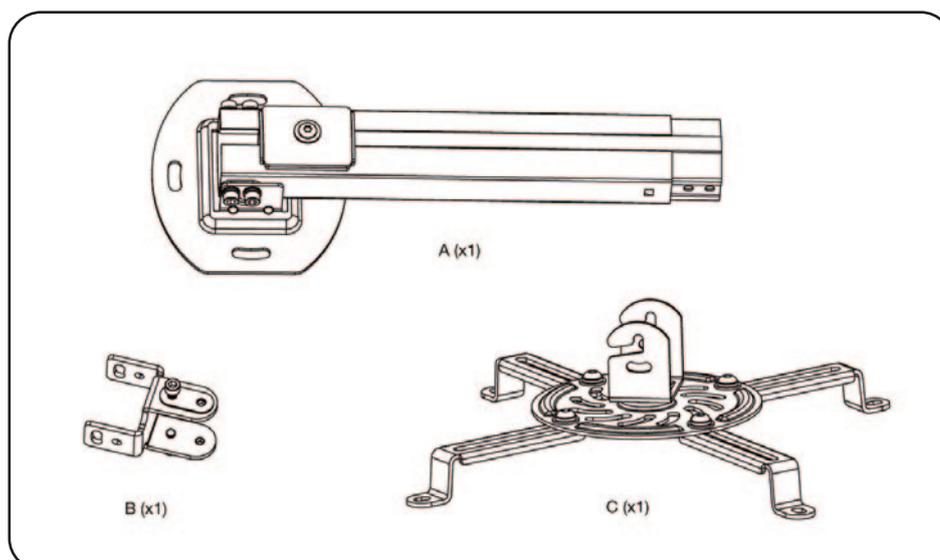
DESCRIPTION

- Support orientable et extensible de plafond pour projecteurs
- Orientable horizontalement 360°
- Inclinable verticalement $\pm 15^\circ$
- Inclinable latéralement $\pm 15^\circ$
- Installation sur plafonds inclinés de 0° à 90°
- Distance au plafond : extensible 55 à 90 cm
- Couleur : argenté
- Poids maximum supporté : 13'5 kg.
- Ajustable au projecteur de 54 à 320 mm Ø.
- Plaque plafond : 13 x 11 cm

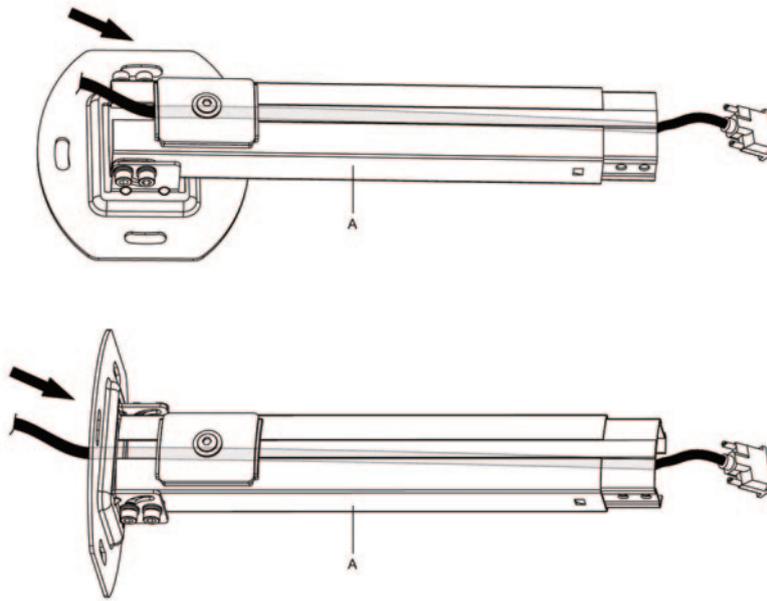
INSTRUCTIONS DE MONTAGE

PRÉCAUTION : assurez-vous que la superficie où va être installé le support est suffisamment résistant et totalement plate.

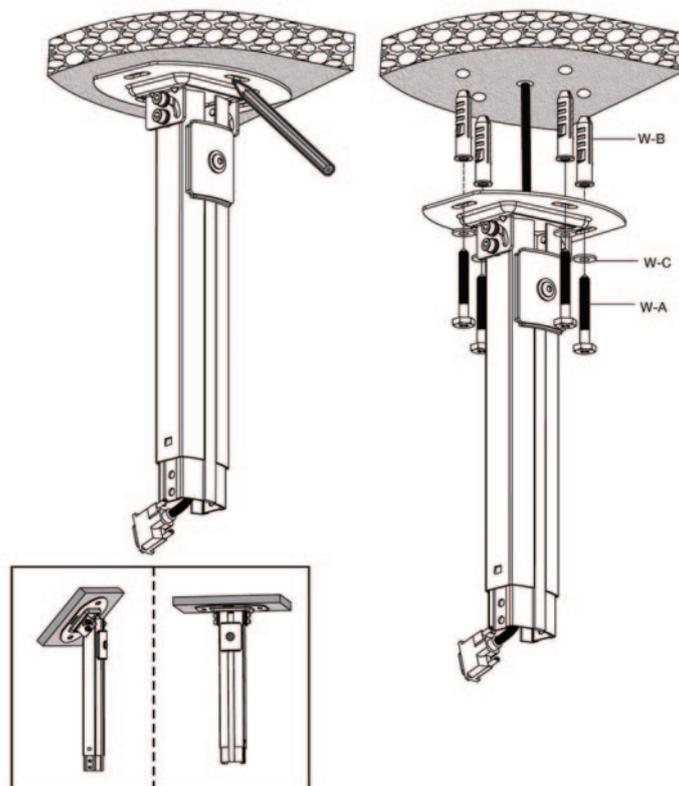
ACCÉSSOIRES INCLUS

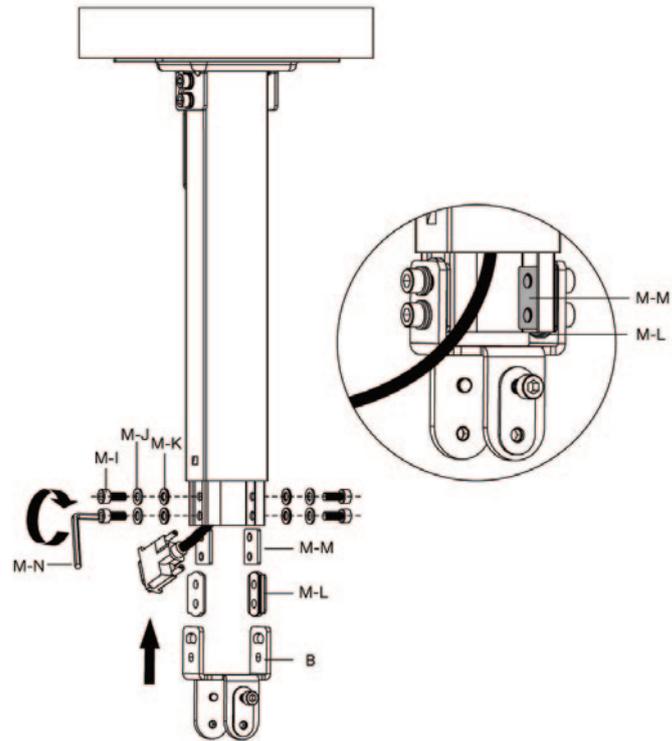


1.-

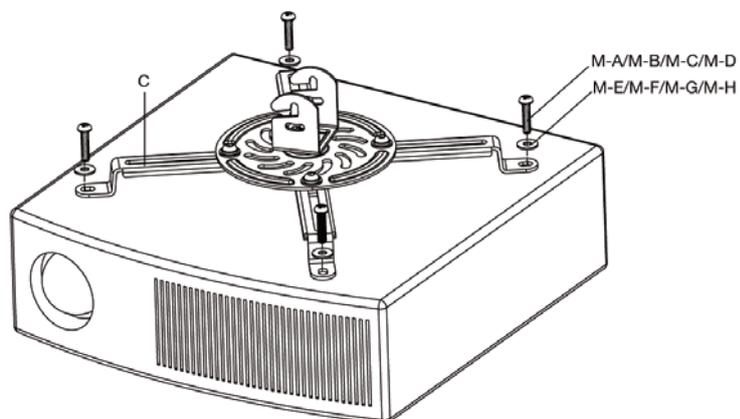


2.- FIXATION DU SUPPORT À LA SUPERFICIE DE L'INSTALLATION

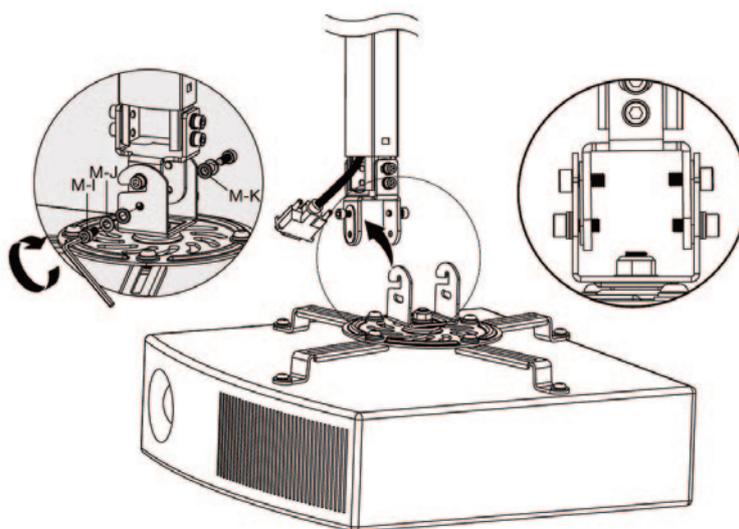




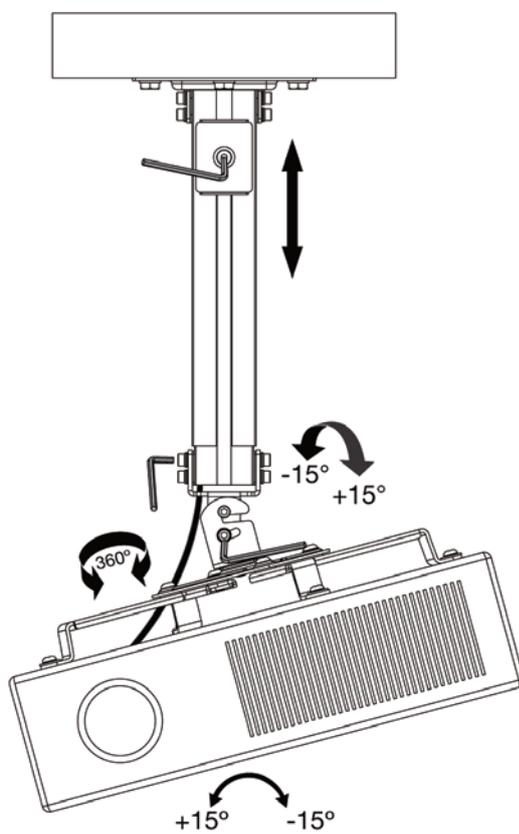
4.- FIXATION DU SUPPORT AU PROJECTEUR



5.-



6.- AJUSTEMENT DE LA POSITION DU PROJECTEUR



IMPORTANT

- 1.- La superficie de l'installation doit être totalement plate. Assurez-vous que les trous au plafond soient bien centrés avec les trous de la plaque et vissez le support au plafond.
- 2.- Pour ajuster l'orientation du projecteur, desserrez les vis correspondantes, placez le projecteur sur la position souhaitée et serrez les vis. Ne forcez jamais l'orientation du projecteur avec les vis serrés afin d'éviter des cassures.
- 3.- La fixation ferme du support au plafond ou à la superficie d'installation est indispensable pour assurer que le support résiste au poids maximum. **FONESTAR** se sera en aucun cas responsable des incidents ou cassures dus à la chute du support du plafond pour défauts de ce dernier, du système de fixation ou pour manipulation incorrecte.

GARANTIE

Ce produit a été soumis à de nombreux tests et a répondu au contrôle de qualité avant sa mise sur le marché.

FONESTAR garantit la conformité du produit pour l'usage auquel il est destiné, pendant une période de deux ans, à partir de la date de livraison et assure la substitution, conformément aux termes du décret législatif 1/2007 du 16 novembre, de la Loi pour la défense des consommateurs et utilisateurs.

Le manque de conformité durant les six premiers mois, pour un défaut de fabrication sera réparé sans démarche supplémentaire à celle indiquée sur ce document, sur présentation du justificatif d'achat. A partir de six mois, **FONESTAR** se réserve le droit d'exiger le justificatif mentionnant que ce produit a été livré en état, avec ce défaut.

Sont exclues de cette garantie les pannes occasionnées par : usage inapproprié, négligence, accident, pièces ayant subi des dégâts naturels, cassure, brûlure, inondation par liquide, autre substance ou humidité excessive, détérioration de pile ou manipulation interne de l'appareil, du logiciel ou de ses composants par du personnel non qualifié/autorisé, ou en général, pour tout usage non conforme avec la nature du produit et la finalité du contrat.

Si une intervention est nécessaire pendant la période de garantie, pour un manque de conformité, contactez le service commercial ou votre magasin distributeur, point de vente où vous avez acheté le produit dans un délai de deux mois, après avoir pris connaissance du défaut. Seulement si la réparation est impossible, ou nécessite des frais supplémentaires, dirigez-vous directement vers **FONESTAR**.

Il est indispensable de présenter la facture ou justificatif d'achat, mentionnant la date, sans rature ni correction, pour pouvoir bénéficier de cette garantie.

Ce document ajoute des renseignements à votre dossier et ne diminue, en aucun cas, les droits légaux de l'utilisateur, qui dans tous les cas est protégé par la Loi générale pour la défense des consommateurs et utilisateurs, décret 1/2007 du 16 novembre.



www.fonestar.com